

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2010

FINANCES

BUDGET COMMUNAL 2010 – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TROIS TAXES MENAGE

Le projet proposé au conseil municipal intègre une augmentation de 1,5% des taux de chacune des trois taxes ménage : taxe d'habitation (TH), taxe sur le foncier bâti (FB) et taxe sur le foncier non bâti (FNB).

La loi de finances pour 2010 a, pour sa part, revalorisé de 1,2% la valeur des bases locatives.

La commission des finances propose donc de fixer ainsi qu'il suit les taux communaux des trois taxes ménage, pour 2010 :

- **Taxe d'habitation : 11,22% → produit attendu : 264 568 €**
- **Foncier bâti : 18,13% → produit attendu : 321 445 €**
- **Foncier non bâti : 49,25% → produit attendu : 46 886€**

TOTAL : 632 899 € (art.7311)

Pour mémoire, les dernières augmentations des taux communaux :

TH : de 10,85% à 10,95 en 2005, puis de 10,95% à 11,05 en 2008

FB : de 48,08 à 48,52% en 2005

Depuis la réunion de la commission finances, le montant de la dotation nationale de péréquation (art.74127) a été notifié, il s'élève à 46 625 €

Sur ces bases, la section de fonctionnement du budget 2010 (recettes et dépenses) s'élève à 3 103 129 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les taux communaux des trois taxes ménage tels que présentés ci-avant.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hormis le produit des contributions directes précité de 632 899 € (article 7311) et le versement par la communauté de communes de la compensation de la taxe professionnelle de 258 160€ (article 7321), elles sont notamment constituées par les dotations d'Etat suivantes :

- Dotation globale de fonctionnement (article 7411) : **350 234 €** (349 612 en 2009)
- Dotation de solidarité rurale (article 74121) : **156 618 €** (144 855 en 2009),
- Dotation nationale de péréquation (article 74127) : **46 625 €** .
- dotation globale de décentralisation (DGD, article 746) : **332 421 €**. Il s'agit de la subvention allouée par la DRAC pour la construction de la médiathèque et dont 252 234€ ont d'ores et déjà été versés en début d'exercice 2010. Devrait être notifiée en cours d'année 2010, la DGD afférent à l'équipement de la médiathèque (mobilier) ; les équipements informatiques feront l'objet d'une DGD spécifique.
- Diverses dotations de compensation reversées par l'Etat (articles 74833, 74834 et 74835) pour un montant total de **74 742 €** (77 037€ perçus en 2009, 84 347€ alloués en 2008 (illustration parfaite de l'évolution des dotations de compensation sur lesquelles les collectivités n'ont aucune maîtrise et ce sont quelque 10 000 € perdus en l'espace de deux ans....)).

- A noter que le montant du FDPTP (article 74832) ne sera connu qu'en cours d'année, aussi une dotation prudente de 40 000 € est inscrite en dépit des 81 736 € perçus en 2009
- Les revenus des immeubles (article 752) sont à la baisse dans la mesure où la maison de retraite, désormais propriétaire de ses locaux, ne versera plus de loyer à la commune : **95 000€ inscrits** contre 202 008€ perçus en 2009

Les principales autres recettes sont celles figurant aux différents articles du chapitre 70 pour un montant prévisionnel de 125 500 € (vente des tickets de cantine, camping, remboursement par le syndicat de voirie des frais de l'unique agent communal mis à disposition en 2010, notamment).

Les loyers reversés par les « chalets découvertes » figurent à l'article 757 (30000 €) ; une somme prévisionnelle de 16 000€ correspondant aux produits financiers du legs MARKOFF est inscrite au 7621.

Enfin, les recettes intègrent aussi une somme de 867 740€ représentant la part de l'excédent cumulé de fonctionnement 2009 reportée au BP 2010 (ligne 002).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble du 011 (chapitres 60, 61, 62 pour partie et 63) est largement évalué : 694 870 € pour 619 655 dépensés en 2009. Mais il est préférable de disposer d'une « marge » pour pallier d'éventuels urgences en terme d'entretien des bâtiments, de la voirie et des fournitures diverses, dont le gaz et le fioul.

A noter une diminution du poste « assurances » (compte 616) à la suite du renouvellement des marchés d'assurance.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 935 000 inscrits

Il est prévu le recrutement d'un agent pour la médiathèque sur 4 mois.

Là aussi, l'estimation est large, s'agissant notamment du personnel non titulaire : 70 000€ prévus (73 162 dépensés en 2009) ; mais un seul agent, au lieu de deux l'an passé, est mis à disposition cette année du syndicat de voirie et devra donc être remplacé sur 5 mois. Sont en outre prévus 4 mois de saisonnier pour les services techniques, le personnel nécessaire à la saison estivale ainsi que l'agent non titulaire (16 H par mois) pour la cantine suite à la mise en place de la cuisine satellite.

Article 65 : Autres charges de gestion courante (224 028€)

- 657362 : 14 000€ prévus à titre de subvention au centre communal d'action sociale,
- 6574 : un crédit de 75 000€ est inscrit au titre des subventions en faveur des associations. La liste des propositions de subventions est jointe à la note ; le principe est la reconduction des subventions 2009, sauf pour les écoles où des majorations sont proposées.

Article 66 : charges financières

A l'article 6611(intérêt des emprunts), 30 000€ sont inscrits (rappel : l'emprunt contracté pour la construction de la maison de retraite a été remboursé par anticipation en 2009, à l'issue de la cession de l'établissement.

A noter que trois emprunts, concernant la maison de retraite, sont arrivés à échéance en 2009, représentant 116 398,56 € d'annuités, remboursés eux, en section d'investissement (article 1641). Vous trouverez ci-joint l'état de la dette.

Article 67 : Charges exceptionnelles 13 050€ inscrits, dont 1 000€ au titre des intérêts moratoires (au cas où...), 4 000 € pour la participation de la commune aux frais de séjour en classes de découverte organisées par l'école et en colonie de vacances, sur la base d'un tarif journalier fixé chaque année par le conseil municipal.

A noter l'inscription d'une somme de 1 550 € au compte 678 destinée à rembourser les subventions perçus pour les ostensions (500€ : Conseil Général et 1 050 € Conseil Régional...)

Enfin, 705 703 € de dépenses imprévues sont inscrits au 022.

Un virement à la section d'investissement de 1 102 628€ est possible ; il constitue une recette de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 2 350 030 €, dont 187 500€ de restes à réaliser (colonne RAR du document), correspondant à des marchés passés ou à des devis signés avant le 31 décembre 2009.

Les différents programmes figurent sur le tableau joint (dépenses d'investissement). Sont notamment prévus :

Chapitre 20 : 11 500 € : frais d'études pour l'accessibilité des bâtiments et espaces communaux (10 000€ prévus) et frais de création d'un site INTERNET spécifique au camping (1 500€)

Chapitre 21 : 119 500 € : remplacement du véhicule BOXER, remplacement de la photocopieuse de la mairie (l'ancienne a été installée à l'école élémentaire), matériel informatique pour l'école (ordinateurs dans le cadre d'un projet d'école).

Chapitre 23 : 1 719 100€ de crédits nouveaux et 176 300 de restes à réaliser.

Au nombre des principaux programmes :

- 100 000€ pour des acquisitions foncières (terrain futur gymnase et terrains réserve foncière futurs lotissements),
- 22 000€ inscrits pour la réalisation de l'aire pour les campings cars,
- 500 000€ médiathèque (+91 000 en RAR) et 740 000 € (+58 000 en RAR) pour les travaux de Méliès (intégralité du programme),
- 86 000€ pour un programme de travaux divers (voir détail ci-joint),
- 116 500€ : gymnase (revêtement intérieur +toiture et auvent à créer),
- 58 100 € : gendarmerie (ventilation, colonne des eaux usées, aménagement d'une douche pour handicapés dans un logement),
- 70 000 € : pour des travaux de voirie à définir en commission

Chapitre 16 : 83 000€ pour le remboursement en capital des emprunts,

- 2315-040 - 20 000€ : travaux en régie

Les recettes d'investissement sont récapitulées, par opération. Comme pour les dépenses, certaines recettes figurent en restes à réaliser (187 500 €): il s'agit des subventions ayant fait l'objet d'une notification en 2009, mais qui n'ont pas encore été versées ou l'ont été partiellement, en fonction de l'avancement des travaux auxquels elles sont liées.

Au total, les recettes d'investissement sont principalement constituées par :

- **subventions Etat : 400 000 €** (250 000 € : FNADT médiathèque et 150 000 € en RAR de DGE pour la salle Méliès),
- **subventions département : 245 900 €** : 200 000 € pour la médiathèque, 8 400 pour les aires de jeux et 37 500 € de RAR pour Méliès,
- **subvention SEHV : 1 300 €** éclairage abri bus Biard,
- **subvention CAF : 9 000 €** pour les aires de jeux,
- **Emprunt à contracter : 263 523 €**

- **FCTVA : 90 000€** (fonds de compensation de la TVA sur les travaux réalisés en 2009 ; à noter qu'en 2009 nous avons perçu 2 FCTVA : celui sur les travaux réalisés en 2007 et dans le cadre du plan de relance celui sur les travaux de 2008).
- **Taxe locale d'équipement : 5 000 € prévus**
- Part de l'excédent de fonctionnement cumulé 2009 affecté à la couverture du besoin de financement de la section : **207 429 €** (excédent de fonctionnement capitalisé)
- Virement de la section de fonctionnement : 1 102 628 €

Il convient également de fixer les durées d'amortissement de certains investissements : élaboration du PLU (5 ans), numérisation du cadastre (3 ans), plaque du Jardins des Sens (5 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget principal pour l'exercice 2010, tel que présenté ci-avant.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2010

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre à 83 633 €

Dépenses :

- **L'article 6226 (honoraires) : 6 000€** qui comprennent pour l'établissement du dossier de déclaration de la station d'épuration dans le cadre de la loi sur l'eau. A noter que la DDAF n'aide plus la commune pour la rédaction du rapport annuel sur la qualité et de prix du service de l'assainissement.

- **6215 : 2 300€** : remboursement à la commune d'une somme forfaitaire de 2 300€ en « dédommagement » du temps passé par le personnel communal à la gestion administrative du service,

- un virement à la section d'investissement de 21 631 € est possible (il constituera une recette de la section d'investissement).

Recettes :

La recette propre essentielle est constituée par la redevance reversée par la SAUR (35 000€ inscrits) et la contribution de la commune aux eaux pluviales (14 000€).

Les autres recettes sont constituées par l'amortissement de subventions et le report de l'excédent de fonctionnement de 9 385 €.

Section d'investissement : Elle s'équilibre à 237 394 €

Dépenses :

Outre le remboursement du capital des emprunts pour un montant 20 000€, les autres dépenses d'investissement consistent essentiellement en :

- **2111** : les conventions de servitudes du secteur de La Barrière
- **2315** : installation de nouveaux filtres à sable sur les stations de Biard et de Sallas (60 000 €)
- **2315** : 30 000 € de travaux divers

Il n'y a pas de reste à réaliser en dépenses d'investissement.

Recettes :

- Compte 1313 : subventions du Conseil Général : 81 300€ au total (30 068 € en RAR et 11 774 € d'inscription complémentaire pour les eaux pluviales du lotissement La Barrière)

- compte 1318 : 39 474€ : subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour les travaux du lotissement de la Barrière.

Figurent en outre en recettes l'affectation en réserves du résultat 2009 (compte 1068 : 17 354 €), 29 500 € de récupération de TVA, 29 502 € correspondant à la contrepartie des amortissements, et, enfin, le virement de la section de fonctionnement de 31 631 €.

Un emprunt d'un montant de 58 091 € est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget Assainissement tel que présenté ci-avant.

BUDGET 2010 LOTISSEMENT (240 752 € en fonctionnement et 226 252 € en investissement)

Ce budget (assujetti à la TVA) est établi en hors taxe. Il intègre le montant des travaux et en recettes les ventes des lots au prix de 29 € TTC le m².

A ce jour, quatre lots ont été vendus (N°1, 2, 6 et 14), 5 autres font l'objet d'une option.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget Lotissement tel que présenté ci-avant.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU

Au cours de sa séance du 15 mars 2010, le conseil de communauté de communes a autorisé la signature d'une convention avec la mairie de NEXON, pour la mise à disposition d'un bureau, moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 150 € mensuels à la commune de NEXON, en contrepartie des frais occasionnés (chauffage, entretien et électricité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la présente convention, à intervenir avec la Communauté de communes.

VENTE DE DEUX PARCELLES DE LA ZONE D'ACTIVITE DES GANNES à M. David BONNEAU, ARTISAN MAÇON.

Depuis la réunion de conseil du 3 mars, au cours de laquelle un avis favorable de principe a été donné à la vente par la commune en faveur de M. BONNEAU, des parcelles ZL 176 (3231 m²) et ZL 256 (826 m²), l'avis des Domaines est intervenu quant au prix de cession proposé, soit 1€ le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

VENTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES des 27 464 m² RESTANT SUR LA ZA D'ACTIVITE DES GANNES

Compte tenu des travaux d'aménagement qui seront à réaliser et qui incomberont à la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence « développement économique », il convient, désormais, de procéder à la cession des 27 464 m² restants après la vente des deux parcelles précitées à M. BONNEAU.

Les 3 parcelles restantes n'ont pas de façade sur la rue; elles sont situées à l'arrière des locaux du contrôle technique automobile et du garage RIBETTE. Deux accès donnent sur la rue Georges Brassens.

Le service des Domaines a estimé à 22 000 € la valeur vénale du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de céder les 3 parcelles, sur cette base, à la communauté de communes qui s'est prononcée favorablement sur le principe de cette acquisition, dans l'attente du prix de vente qui sera proposé par la commune.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM (ANNEES 2009 ET 2010)

En fonction du linéaire du réseau « souterrain et aérien » et des ouvrages implantés sur le domaine public communal (1 cabine téléphonique), France Télécom nous verse une redevance d'occupation du domaine public.

Les montants à percevoir sont de 3 238,42 € au titre de l'exercice 2009 et 3 528,29 € au titre de la redevance 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour percevoir cette recette et émettre le titre correspondant.

TRAVAUX :

L'ADAC nous accompagne pour la construction de la médiathèque, sans qu'aucune convention d'assistance technique n'ait été signée jusqu'alors....

Elle a transmis à la Commune une convention avec une rémunération d'un montant de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la présente convention.

DIVERS :

Demande de désignation de deux délégués pour représenter la commune de Nexon au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : Bernard BONNET
- Délégué suppléant : Anthony ROUFFET

Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Limoges :

Fabrice GERVILLE-REACHE rend compte de la dernière réunion du SIEPAL qui portait sur l'élaboration du document d'orientations générales (DOG).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Liliane JAMIN